



BUREAU SYNDICAL

PROCES-VERBAL

Séance du 5 juillet 2022

SOMMAIRE

SEANCE	2
ORDRE DU JOUR	2
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRESENTES	3
QUESTIONS DIVERSES	6
ANNEXES - DELIBERATIONS	8

SEANCE

L'An deux mille vingt-deux, le 5 juillet, à 10h30, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 22 juin, s'est réuni à la Mairie de Moutiers (73), sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND et Jean-Marc VIAL.

Assistaient également à la réunion :
Alexandra MARION, Nathalie LAUGIER.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Présents : 9

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la séance et remercie Chantal MARTIN pour son accueil et la mise à disposition de la salle de ce jour à Moutiers et donne connaissance de l'ordre du jour :

- | | |
|--------------------|--|
| BS 5-1-2022 | Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières |
| BS 5-2-2022 | Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières |
| BS 5-3-2022 | Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2022 |
| BS 5-4-2022 | Fresques sur postes HTA/BT : participations financières |
| BS 5-5-2022 | Contrôles techniques d'ouvrages : attribution de l'accord-cadre |

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain ZOCCOLO est élu secrétaire de séance.

Madame Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (*assiste à la séance mais sans participer aux délibérations*).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Michel DYEN, propose d'adopter le **procès-verbal du bureau syndical du 24 mai 2022**.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRESENTES

Michel DYEN débute la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Michel DYEN précise que les administrateurs de la SEM doivent redonner des dates pour permettre la programmation de l'Assemblée constitutive et 1er CA. Il est proposé de bloquer deux dates.

Nathalie LAUGIER appellera les personnes n'ayant pas répondu au sondage pour finaliser l'organisation de cet événement.

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage (MOA) ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles supérieures à 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 32 dossiers sous MOA du SDES, représentant un engagement budgétaire global de 165 842,40 € TTC sans reste à charge final pour le SDES, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 32 dossiers listés dans les tableaux annexés au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 32 dossiers sous MOA du SDES sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport.**

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes Participations financières

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 17 février 2022 confirmées par le dernier comité syndical du 14 juin 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 3 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 3 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 34 520 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 3 dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 3 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 34 520 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : Programme provisoire 2022

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

7 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Aime-La-Plagne**, Secteur Granier, réseau BT (350 ml) ;
- ▶ **La Balme**, Secteur la Combe 2022, réseau BT (730 ml) ;
- ▶ **Doucy-en-Bauges**, Secteur le Villard tranche 2, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ **La Motte-Servolex**, Secteur RD 1504, réseau BT (330 ml) ;
- ▶ **La Léchère**, Secteur rue des Acacias, réseau BT (800 ml) ;
- ▶ **Planaisè**, Secteur route de Plan Bois, réseau BT (650 ml) ;
- ▶ **Saint-Curs**, Route des Crêts, réseau BT (420 ml).

De plus, 4 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Cognin**, Secteur rue Plaisance, réseau BT (210 ml) ;
- ▶ **La Compôte**, Secteur Chef-lieu, réseau BT (350 ml) ;
- ▶ **Gilly-sur-Isère**, Secteur rue des Chênes, réseau BT (300 ml) ;
- ▶ **Tresserve**, Secteur rue de belledonne, réseau BT (450 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme provisoire 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 7 opérations concernées par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 4 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Adopté à l'unanimité.

Fresques sur postes HTA/BT : participations financières

Les communes de **FRONTENEX** et de **LA MOTTE-SERVOLEX** ont sollicité une participation du SDES en vue de la réalisation de fresques sur des postes de distribution publique.

Dès lors, il convient que le bureau syndical valide ou non les participations financières listées ci-dessous, à hauteur de 60 % du coût HT des fresques, pour un montant total de 4 200 €.

Commune	Libellé	Coût HT fresque	Participation SDES prévue 60%
FRONTENEX	Fresque sur poste le Colombier	1 850 €	1 110 €
FRONTENEX	Fresque sur poste route de Tamier	3 950 €	2 370 €
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Fresque sur poste, chemin Louis de Pingon	1 200 €	720 €
	Total	7 000 €	4 200 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Valider les participations financières décrites au tableau ci-dessus ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires afférents sur la base d'un montant global maximum de 4 200 € ;**
- ▶ **Donner délégation au Président pour notifier lesdites participations financières aux communes concernées.**

Adopté à l'unanimité.

Contrôles techniques d'ouvrages : attribution de l'accord-cadre

Lors de sa séance du 12 avril 2022, le bureau syndical a autorisé le lancement d'une consultation pour la réalisation de contrôles techniques d'ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP), des installations d'éclairage public, et des travaux dans les bâtiments sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes.

Aussi, une consultation a été lancée le 17 mai 2022 sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes, limité à 1 titulaire par lot. Celle-ci a fait l'objet de publications sur le profil d'acheteur du SDES, ainsi que sur la Vie Nouvelle le 20 mai dernier.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 juin 2022 à 12h00.

Il apparaît que 12 dossiers de consultation ont été retirés et 5 plis déposés.

Le marché est alloué comme suit :

- ▶ Lot A - Contrôle technique d'ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public,
- ▶ Lot B - Contrôle des opérations de rénovation des bâtiments dans le cadre du dispositif CEE,
- ▶ Lot C - Contrôle technique des ouvrages dans le cadre d'opérations de construction.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois avec possibilité de trois reconductions de 12 mois chacune. Sa durée maximale est donc de 48 mois.

A titre indicatif et estimatif, pour les 12 mois à venir, il a été estimé

- ▶ Pour le lot A, la réalisation de 40 à 60 opérations annuelles ;
- ▶ Pour le lot B, le besoin annuel est estimé actuellement à une trentaine de contrôles ;
- ▶ Pour le lot C, réalisation de contrôles technique pour un maximum de 5 opérations par an.

Le montant annuel estimé de l'accord cadre pour les 3 lots est compris entre 30 et 150 k€ HT.

S'agissant d'un MAPA, le montant maximum de commande sera inférieur à 215 000 € HT, sans préjudice de la durée effective du marché.

Les critères de jugement des offres et les pondérations associées sont les suivants :

- ▶ Valeur technique : 60 % ;
- ▶ Prix des prestations : 40 %.

Pour chacun des lots, le candidat placé en tête du classement, sous réserve qu'il obtienne une note globale égale ou supérieure à 70/100, est déclaré titulaire de l'accord-cadre pour le lot considéré.

Les offres étant en cours d'analyse, le rapport d'examen afférent est présenté en séance.

Alain ZOCCOLO demande qui se charge de faire l'étude structure d'un bâtiment.

Jean-Claude RAFFIN indique que les entreprises réalisant les travaux ne sont pas habilitées à le faire.

Michel DYEN précise que cela rentre dans la logique de « contrôleur indépendant » et qu'il faut un opérateur extérieur qui va déterminer la solidité de la charpente par exemple.

Serge TICHKIEWITCH indique qu'il y a aussi une étape de demande de consuel.

Jean-Claude RAFFIN demande si les maîtres d'œuvre ont cette compétence ?

Michel DYEN explique qu'ils ne peuvent pas « être juge et partie ».

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Attribuer l'accord-cadre pour la réalisation de contrôles, référencé SDES 2022-001, aux candidats suivants :**
 - **Lot A : MORIN enseigne OCdS**
 - **Lot C : APAVE SUDEUROPE**
- ▶ **Autoriser le Président à signer les accords-cadres avec les deux entreprises précitées ;**
- ▶ **Donner délégation au Président pour exécuter lesdits accords-cadres et prendre toutes les décisions concernant leur exécution : émission de bons de commandes, certificats de paiement...**
- ▶ **Déclarer sans suite le lot B au motif que la note globale obtenue respectivement par chacun des soumissionnaires ne respecte pas les conditions d'attribution définies au règlement de consultation ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation pour le lot B uniquement ;**

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Michel DYEN précise que lors de la dernière réunion TEARA du 24/06, le sujet des bornes de recharges IRVE a été abordé. Le sujet de l'investissement des bornes a été évoqué avec les autres syndicats qui tendent à subventionner à une hauteur significative voir à financer à 100% la fourniture et pose des bornes. Ce positionnement vient de la concurrence des privés qui choisissent les meilleurs endroits et qui risquent de laisser uniquement les secteurs secondaires moins intéressants aux autres acteurs, avec des amortissements moindres.

Un budget prévisionnel sera présenté prochainement et plusieurs orientations peuvent être imaginées car la SEM est installée et ne fera pas d'augmentation de capital à court terme comme convenu avec les co-actionnaires. Le 1^{er} plan d'affaire mettra un certain temps à se réaliser, des moyens financiers seront disponibles au SDES mais il doit être défini à quelle hauteur le SDES pourra se positionner sur ce sujet.

Plusieurs orientations sont possibles :

- Il est nécessaire d'aller vers une intervention significative, avec au moins 50% de financement ce qui permettra aux communes de faibles populations de pouvoir absorber les coûts car la somme de 30 000 € par borne est trop difficile à absorber pour des communes de ce type et la décision finale leur appartient.
- Il semble pertinent de conserver un financement SDES (borne et raccordement) et commune (aménagement, signalisation...).
- Une autre solution pourrait aussi être de préfinancer 100% de la borne et de ses aménagements par le Syndicat et de récupérer la part résiduelle des communes sur 2 ou 3 ans.

Michel DYEN demande si les personnes présentes ont d'autres réflexions à partager sur le sujet et ce qu'ils pensent de ces propositions.

Il rappelle aussi que la nécessité d'aller vite est liée au marché de travaux qui ne positionne pas les prix au même niveau s'il est commandé une ou 100 bornes à faire en un temps réduit.

Marie-Claire BARBIER confirme qu'il y a une manne financière liée à l'augmentation de la taxe et que le temps que la SEM se mette en ordre de marche et ait la nécessité d'une recapitalisation ; la remarque est pertinente et cela permettrait de faire s'accélérer les choses. Mais il convient de savoir comment organiser les choses ?

Serge TICHKIEWITCH interroge sur le nombre de bornes concernées et indique que dans les Bauges, il y a peu d'habitants et beaucoup de passage.

Nathalie LAUGIER indique que le SDRIVE est en cours et amènera des éléments de réponse sur le sujet.

Marie-Claire BARBIER indique que la présence de bornes est un critère nouveau pour les déplacements des touristes lors de leurs voyages.

Michel DYEN illustre cela par l'exemple de son voyage en Lozère.

Serge DAL BIANCO demande des précisions pour savoir si dans le cas de deux communes qui veulent une borne, comment se gère la priorité.

Michel DYEN indique que sur la base des 100 bornes initialement identifiées, actuellement 150 bornes font l'objet d'une étude au SDES et il y aura des dossiers à prioriser et d'autres en attente de ressources financières à mobiliser.

Serge DAL BIANCO s'interroge pour savoir si même les petites communes se sont manifestées car les circuits touristiques doivent être desservis mais le sujet de la mobilité quotidienne doit être prévu.

Serge TICHKIEWITCH cite l'exemple des bornes de recharge de vélo qui sont très utilisées et qui ont permis le retour des cyclistes sur son territoire.

Michel DYEN indique qu'il est important que des bornes puissent bien fonctionner pour financer les moins rentables.

Christian RAUCAZ réprecise que c'est en effet le SDRIVE qui détermine les besoins.

Jean-Claude RAFFIN demande quand les résultats seront disponibles.

Nathalie LAUGIER précise que ce sera le cas en octobre.

Jean-Claude RAFFIN s'interroge sur le niveau de risque de passer commande au plus tôt de 100 bornes, sur les critères de financement, sur la structure qui procéderait à l'achat et la fourniture de la borne (possibilité d'allotir la fourniture et la pose?) et sur le modèle de financement du reste à charge.

Michel DYEN précise qu'un nouveau marché pourrait être relancé avec une tranche ferme de 100 bornes et des tranches conditionnelles de 25. Il est important de définir quelle part de participation le SDES devra avoir toutes subventions déduites.

Jean-Claude RAFFIN demande si dans le montage envisagé, le SDES aidera toutes les collectivités de la même manière ou plus celles étant moins aidées car il ne semblerait pas juste que le SDES compense les comcom qui n'aident pas.

Michel DYEN précise qu'il est cohérent que la subvention du SDES intervienne après la recherche de subvention (état, région...) et que l'idée est que le SDES participe au reste à charge de l'opération.

Jean-Claude RAFFIN demande la confirmation dans ce modèle, du dernier financeur ?

Michel DYEN précise qu'il s'agit du SDES, hors subvention de l'interco.

Christian RAUCAZ précise qu'il ne faut pas trop compliquer les choses.

Marie-Claire BARBIER souhaite aborder la question de la sobriété énergétique. Elle indique que l'hiver prochain sera extrêmement compliqué. Et que le nouveau gouvernement travaille sur les grandes options pour mettre en œuvre pour les bâtiments publics une exemplarité sur ce sujet. Le télétravail risque d'être réactivé et généralisé sur certaines périodes pour disposer de bâtiments vides et ainsi réduire significativement les consommations énergétiques. Elle indique qu'elle n'était pas favorable au télétravail mais que le besoin est réel pour réduire sur les consommations énergétiques.

Alain ZOCCOLO mentionne que les consommations énergétiques seront reportées sur les domiciles.

Marie-Claire BARBIER indique que dans tous les cas des gains seront faits sur les transports.

Christian RAUCAZ précise que le télétravail aura des conséquences sur la cohésion sociale et qu'il ne faut pas tomber dans l'excès.

Marie-Claire BARBIER indique que cela peut s'organiser autour de deux jours par exemple pour laisser des jours en commun, la problématique environnementale étant centrale.

Christian RAUCAZ indique que la réduction d'un degré est déjà une action efficace pour réduire les consommations énergétiques.

Jean-Claude RAFFIN mentionne qu'une prise de conscience est à faire. Et Christian RAUCAZ complète en indiquant que cela passe également par de l'éducation.

Il est rappelé les prochaines dates des instances :

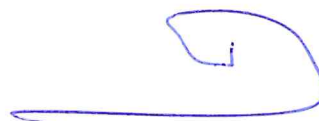
- prochain bureau syndical le 20/09 à 14h30,
- prochain comité syndical le 04/10 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 12h00.

La secrétaire auxiliaire de séance
Nathalie LAUGIER



Le secrétaire de séance
Alain ZOCCOLO



Le Président
Michel DYEN



ANNEXES - DELIBERATIONS

ANNEXES - DELIBERATIONS



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_1_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 5-1-2022

Objet :

Audits énergétiques des bâtiments communaux :
Participations financières
2022

Membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Présents prenant part à la délibération : 9

Date de la convocation :

21 juin 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juillet 2022.

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 5 juillet à 10 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni à la Mairie de Moûtiers (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver les trente-deux dossiers listés dans le tableau n° 1 annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des trente-deux dossiers sous MOA du SDES sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération BS 5-1-2022

1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2022

Réf dossier	Dossiers validés			Informations générales				Synthèse financière				
	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
22001 AUDIT	La Brioire	Groupe scolaire	STS (1) + Decret tertiaire	2745	20 oct 2021	SDES	4 380,00	5 256,00			2 190,00	2 190,00
22002 AUDIT	Domessin	Ecole Elémentaire	STS + Decret tertiaire	1138	20 oct 2021	SDES	3 600,33	4 320,40			1 800,17	1 800,17
22003 AUDIT	Domessin	Ecole Maternelle	STD (2) + Decret tertiaire	1196	20 oct 2021	SDES	5 256,33	6 310,00			2 629,17	2 629,17
22004 AUDIT	Saint Jean de Chevelu	Ecole	STS	963	20 oct 2021	SDES	2 515,33	3 018,40			1 257,67	1 257,67
22005 AUDIT	SIVU du Flon (TRAIZE)	Ecole	STS	415	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22006 AUDIT	Billième	Ecole	STS	318	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22007 AUDIT	Jongieux	Ecole	STS	<250	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00			861,67	861,67
22008 AUDIT	Saint Genix les Villages	Ecole Maternelle	STD + Decret tertiaire	1407	20 oct 2021	SDES	4 577,00	5 492,40			2 288,50	2 288,50
22009 AUDIT	Saint Genix les Villages	Ecole Elémentaire	STD + Decret tertiaire	1712	20 oct 2021	SDES	5 477,00	6 572,00			2 288,50	2 288,50
22010 AUDIT	Billième	Salle des fêtes	STS	200	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00		861,67	861,67	861,67
22011 AUDIT	Jongieux	Péricole	STS	<250	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00		861,67	861,67	861,67
22012 AUDIT	Belmont Tramonet	Mairie	STS	300	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22013 AUDIT	Belmont Tramonet	Salle polyvalente	STS	280	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22014 AUDIT	Belmont Tramonet	Ancienne Ecole	STS	275	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22015 AUDIT	Novalaise	Logements communaux	STS	295	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22016 AUDIT	Yenne	Mairie	STS	410	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22017 AUDIT	Yenne	Salle polyvalente	STS	464	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22018 AUDIT	Yenne	Ecole Maternelle	STS	965	20 oct 2021	SDES	2 515,33	3 018,40			1 257,67	1 257,67
22019 AUDIT	Yenne	Ecole	STS	410	20 oct 2021	SDES	2 030,00	2 436,00			1 015,00	1 015,00
22020 AUDIT	Saint Paul sur Yenne	Mairie	STS	700	20 oct 2021	SDES	2 515,00	3 018,00			1 257,50	1 257,50
22021 AUDIT	Saint Béron	Logements communaux	STS	258	20 oct 2021	SDES	2 030,00	2 436,00			1 015,00	1 015,00
22022 AUDIT	Saint Béron	Logements communaux CCAS	STS	300	09 déc 2021	SDES	2 030,00	2 436,00			1 015,00	1 015,00
22023 AUDIT	Loisieux	Salle polyvalente	STD	300	03 mars 2022	SDES	2 990,00	3 588,00			1 495,00	1 495,00
22024 AUDIT	Ruffieux	Mairie	STD	300	08 mars 2022	SDES	2 030,00	2 436,00			1 015,00	1 015,00
22025 AUDIT	Saint-Vital	Ecole	STD	400	08 mars 2022	SDES	2 990,00	3 588,00			1 495,00	1 495,00
22026 AUDIT	Saint-Vital	Salle polyvalente-Mairie-Ecole-Bibliothèque	Année DT	1200	08 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
22027 AUDIT	Saint-Vital	Ancienne école	Année DT	1130	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
22028 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecole maternelle	Année DT	1630	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
22029 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecole élémentaire + bibliothèque + animado	Année DT	2300	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
22030 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Centre omnisports + restaurant scolaire + petite enfance	Année DT	3580	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
22031 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Crèche	Année DT	1100	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
22032 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Centre de Loisirs Les Mouettes	STS	278	13 déc 2021	SDES	1 729,00	2 074,80		664,50	432,25	432,25
22033 AUDIT	Barby	La Mairie	STS	626	13 déc 2021	SDES	2 144,31	2 573,17		1 072,16	536,08	536,08
22034 AUDIT	Barby	La Maison médicale	STS	910	13 déc 2021	SDES	2 144,31	2 573,17		1 072,16	536,08	536,08
22035 AUDIT	Barby	La Maison municipale	STS	365	13 déc 2021	SDES	1 729,00	2 074,80		664,50	432,25	432,25
22036 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cinéma municipal	STD	500	06 avr 2022	SDES	2 550,00	3 060,00		1 275,00	637,50	637,50
22040 AUDIT							80 982,56	97 155,08	5 148,31	18 491,99	19 415,14	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_1_22-DE

U I L O

Dossiers validés			Informations générales				Synthèse financière					
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
22049 AUDIT	Modane	Ecole maternelle Paul Bert + logements	STD + Décret tertiaire	2850	10/06/2022	SDES	5200,00	6240,00			2 600,00	2600,00
22050 AUDIT	Modane	ECAL	STD + Décret tertiaire	1000	10/05/2022	SDES	4500,00	5400,00			2 250,00	2250,00
22051 AUDIT	Avrieux	Ecole / Mairie	STD + Décret tertiaire	1500	09/06/2022	SDES	4500,00	5400,00			2 250,00	2250,00
22052 AUDIT	Avrieux	Salle polyvalente	STD + Décret tertiaire	820	09/06/2022	SDES	3900,00	4680,00			1 950,00	1950,00
22053 AUDIT	Avrieux	Bâtiment boulangère	STD + Décret tertiaire	1019	09/06/2022	SDES	4500,00	5400,00			2 250,00	2250,00
22054 AUDIT	Aussais	Salle des fêtes + sapeurs pompiers	STD	800	14/04/2022	SDES	3650,00	4200,00			1 750,00	1750,00
22055 AUDIT	CC Porte de Maurienne	Gymnase intercommunal d'Alquebelle	STD + Décret tertiaire	1343	11/04/2022	SDES	3500,00	4380,00			1 825,00	1825,00
22056 AUDIT	CC Porte de Maurienne	EHPAD Les Belles Saisons	STD + Décret tertiaire	2377	11/04/2022	SDES	5200,00	6240,00			2 600,00	2600,00
22057 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Ecole maternelle	STD + Décret tertiaire	1953	13/06/2022	SDES	4500,00	5400,00			2 250,00	2250,00
22058 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Ecole primaire	STD + Décret tertiaire	4545	13/06/2022	SDES	4500,00	5400,00			2 250,00	2250,00
22059 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Gymnase 1 (ancien)	STD + Décret tertiaire	2052	13/06/2022	SDES	4250,00	5100,00			2 125,00	2125,00
22060 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Gymnase 2 (plus récent)	STD + Décret tertiaire	2713	13/06/2022	SDES	4250,00	5100,00			2 125,00	2125,00
22061 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Piscine	STD + Décret tertiaire	852	13/06/2022	SDES	4150,00	4980,00			2 075,00	2075,00
22062 AUDIT	Val-Cenis	Ecole + gymnase + logements - Lanslebourg	STD + Décret tertiaire	1027	23/05/2022	SDES	4500,00	5400,00			2 250,00	2250,00
22063 AUDIT	Saint-Etienne-de-Cuines	Ecole primaire	STD + Décret tertiaire	1300	09/06/2022	SDES	3000,00	3600,00			1 500,00	1500,00
22064 AUDIT	La-Tour-en-Maurienne	Mairie d'Hermillon	STD	300	13/06/2022	SDES	3000,00	3600,00			1 500,00	1500,00
22041 AUDIT	Chindrieux	Ecole + bibliothèque	STD + Décret tertiaire	1180	20/04/2022	SDES	4 570,00	5484,00	2 285,00		1 150,00	2285,00
22042 AUDIT	Chindrieux	Salle Girard-Abry	STD + Décret tertiaire	230	20/04/2022	SDES	3 030,00	3600,00	1 500,00		1 525,00	1525,00
22043 AUDIT	Chindrieux	Mairie	STD	600	20/04/2022	SDES	3 000,00	3600,00	1 500,00		1 525,00	1525,00
22044 AUDIT	Chindrieux	Gymnase + boule	STD + Décret tertiaire	1700	20/04/2022	SDES	3 700,00	4440,00	1 250,00		1 850,00	1850,00
22045 AUDIT	Chindrieux	CTM	STD	750	20/04/2022	SDES	2 500,00	3000,00	1 250,00		1 250,00	1250,00
22046 AUDIT	Chindrieux	Poste	STD	1200	20/04/2022	SDES	1 700,00	2040,00	850,00		850,00	850,00
22065 AUDIT	CA Grand Lac	Centre Aquatique Aquilac	STD + Décret tertiaire	3800	22/04/2022	SDES	5400,00	6480,00	2 700,00		1 500,00	2700,00
22066 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase 1 et 2 Marifloz	STD + Décret tertiaire	9000	22/04/2022	SDES	9000,00	10800,00	4 500,00		4 500,00	4500,00
22067 AUDIT	CA Grand Lac	Halles des sports - Gymnase 3 Marifloz	STD + Décret tertiaire	1700	22/04/2022	SDES	4250,00	5100,00	2 125,00		2 125,00	2125,00
22068 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase Garibaldi	STD + Décret tertiaire	2400	22/04/2022	SDES	4250,00	5100,00	2 125,00		2 125,00	2125,00
22069 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase d'entraînes	STD + Décret tertiaire	3130	22/04/2022	SDES	5200,00	6240,00	2 600,00		2 600,00	2600,00
22070 AUDIT	CA Grand Lac	Bureaux Grand Lac	STD + Décret tertiaire	7800	22/04/2022	SDES	7800,00	9360,00	3 900,00		3 900,00	3900,00
22071 AUDIT	CA Grand Lac	Ateliers Grand Lac	STD + Décret tertiaire	5800	22/04/2022	SDES	5800,00	6960,00	2 900,00		2 900,00	2900,00
22072 AUDIT	CA Grand Lac	EHPAD des Gillions	STD + Décret tertiaire	4700	22/04/2022	SDES	5200,00	6240,00	2 600,00		2 600,00	2600,00
22073 AUDIT	CA Grand Lac	Résidence d'autonomie de l'Orée des Bois	STD + Décret tertiaire	875	17/06/2022	SDES	3482,00	4178,40	1 38 202,00	0,00	34 650,00	3482,00
22074 AUDIT	CC Val Guiers	Pépinière d'entreprises "PRAVAZ"	STD									
		Validés le 5 juillet 2022 (32 nouveaux dossiers)					138 202,00	165 842,40	32 710,00	0,00	34 650,00	70 842,00
		Total provisoire année 2022 (69 dossiers)					219 164,55	262 997,48	37 858,31	18 491,99	64 065,14	108 749,13

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

2 - Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2022

Dossiers validés			Informations générales				Synthèse financière					
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
22026 AUDIT	Barby	Ecole Maternelle "Le Manège"	Calcul RT Ex	1204	15 nov 2021	COM	7 000,00	3 500,00	3 500,00			500,00
22025 AUDIT	Curienne	Auberge communale	Etude de substitution chauffage	265	25 nov 2021	COM	1 100,00	550,00	550,00			500,00
22048 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecoles - Bibliothèque - Restaurant scolaire - Petite enfance - Centre omnisport - Mairie - Salle polyvalente - CTM	Schéma Directeur Immobilier		10 déc 2021	COM	55 825,00	27 912,50	27 912,50			912,50
		Total déjà validé à ce jour (3 dossiers)					63 925,00	31 962,50	31 962,50	0,00	0,00	952,50

(1) Simulation Thermique Statique
(2) Simulation Thermique Dynamique
Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_2_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 5-2-2022

Objet :

**Travaux d'éclairage public
sous maîtrise d'ouvrage des
communes :**

Participations financières
2022

Membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Présents prenant part à
la délibération : 9

Date de la convocation :

21 juin 2022

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera mise à disposition
sur le site du SDES en juillet
2022.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les trois dossiers notés « validés » et affichés dans le tableau financier annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des trois nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 34 520 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier les participations financières du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 5 juillet à 10 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni à la Mairie de
Moûtiers (73), après convocation légale, sous la
présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel
DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge
TICHKIEWITCH et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ,
Roger BLANC-COQUAND et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération BS 5-2-2022

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2022

Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Matériels éligibles		
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
2022-01	Les Chapelles	Chef-Lieu	27 janv 2022	14 févr 2022	24 154	20 880	4 160	14	0	2
2022-03	La Bâthie	Divers secteurs	10 févr 2022	15 févr 2022	18 865	15 575	2 315	35	0	0
2022-04	Crest-Voland	Cheminement piéton intervillage	13 janv 2022	21 févr 2022	32 901	27 166	3 355	17	0	0
2021-25	Arvillard	Rue de La Chavanne	23 juin 2021	30 mars 2022	6205	6205	3865	17		
22002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs sur St Genix sur Guilers et Saint Maurice de Rolherans	27 janv 2022	04 mars 2022	52875	51745	10205	108		
22007TVXEP	Montmélian	Chemin de l'île	12 févr 2022	23 mars 2022	2085,3	2085,3	660	3		
22008TVXEP	Montmélian	Avenue de la Gare	14 févr 2022	23 mars 2022	11326,5	11326,5	3750	15		
22009TVXEP	Saint-Alban-de-Montbel	Divers secteurs	30 mars 2022	30 mars 2022	4360	4360	1815		11	
22005TVXEP	Saint-Vital	Route des Forges, Grand Champ, RD201	11 mars 2022	04 mai 2022	8316,76	7520,46	3025	13	2	
22006TVXEP	Grignon	Divers secteurs	11 mars 2022	04 mai 2022	10573,08	9299	1370	20		
22010TVXEP	Challes-Les-Eaux	Rue du Grand Barberaz, Rues des docteurs Vincent et Rochefreille	23 mars 2022	28 avr 2022	272412,96	12672	2890	12		
22011TVXEP	Cognin	Quartier Pont Neuf et minoterie, du Pont Vieux, rue de la Paix et rue des Ecoles	02 mai 2022	04 mai 2022	31455,22	19480	4645	21		
22012TVXEP	Challes-Les-Eaux	Abords Lycée Hotelier et Médiathèque, Rue du Grand Barberaz	02 mai 2022	04 mai 2022	7980	7980	1950	10		
Total déjà validé à ce jour (13 dossiers)					483 510	186 294	44 005	285	13	2

Compléments validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Matériels éligibles		
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
2021-36a	Bellecombe-en-Bauges	35 luminaires supplémentaires (projet initial validé le 24/11/21)	28 janv 2022	28 janv 2022	67 580	15 400	6 550	35	0	
Total déjà validé à ce jour (1 complément)					67 580	15 400	6 550	35	0	

Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Matériels éligibles		
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
22013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Secteurs La Chal - La Tour	16 mai 2022	16 mai 2022	25 856	19 800	2 500	10		
22014TVXEP	Jacob-Bellecombelle	Divers secteurs	16 mai 2022	09 juin 2022	141 177	115 556	31 030	201		
22015TVXEP	Aiguebelle-le-Lac	Divers secteurs	16 mai 2022	20 juin 2022	6 045	2 340	990	211	6	
Validés le 5 juillet 2022 (3 nouveaux dossiers)					173 078	137 696	34 520	211	6	
Total provisoire année 2022					724 168	349 390	85 075	531	19	

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_2_22-DE



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_3_20-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 5-3-2022

Objet :

**Travaux d'enfouissement
de réseaux sous maîtrise
d'ouvrage du SDES :
Programme provisoire
2022**

Membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Présents prenant part à
la délibération : 9

Date de la convocation :

21 juin 2022

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera mise à disposition
sur le site du SDES en juillet 2022.

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 5 juillet à 10 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni à la Mairie
de Moûtiers (73), après convocation légale, sous la
présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel
DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge
TICHKIEWITCH et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ,
Roger BLANC-COQUAND et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'approuver les sept nouveaux dossiers et quatre compléments listés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires des sept nouvelles opérations concernées par la présente délibération, ainsi que les engagements budgétaires complémentaires des quatre opérations sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Répartition financière totale en €					
					Montant HT		TVA		Montant TTC		Participation SDES	Commune			SDES	
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations		Total général	Frans de MOA, 3%	Participation aux travaux TTC	TVA récupérée	Participation aux travaux HT
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Secteur Bellecombe entée aval	73 038	SDES	22001	45 122	10 589	18 875	9 024	5 693	69 503	92 188	250	2 665	53 891	9 024	29 273
GRAND-AIGUEBLANCHE	Hameau des Emples - Tranche 1	73 003	Gipmt Cmedes	22006	71 309	-	-	14 262	-	85 571	88 138	-	2 567	31 091	14 262	42 786
LANDRY	Hameau du Parchet	73 142	SDES	21072	71 922	26 690	32 528	14 384	11 844	157 369	162 090	750	4 721	99 252	14 384	48 453
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Secteur Moulonnat RD925	73 188	SDES	22002	7 106	-	-	1 421	-	8 527	8 783	-	256	3 098	1 421	4 264
PLAGNE-TARENTAISE (LA)	Secteur Valezan partie basse	73 150	Gipmt Cmedes	21064	186 198	56 609	83 065	37 240	27 935	391 047	402 778	2 250	11 731	251 739	37 240	113 709
SANT-BERON	Hameau du Bernerd	73 326	SDES	21032	144 665	27 913	54 628	28 933	16 508	272 646	280 825	1 750	8 179	160 660	28 933	91 232
AITON	Le Villard partie haute	73 007	SDES	22019	102 404	25 062	34 482	20 481	11 909	194 337	200 107	1 500	5 830	112 739	20 481	68 948
CHATELARD (LE)	Entrée Bourg Est	73 081	SDES	22013	118 622	42 985	43 181	23 724	17 233	245 747	253 119	2 500	7 372	160 303	23 724	79 091
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	La Roche tranche 1	73 116	Gipmt Cmedes	20045	174 380	38 378	56 771	34 976	27 030	371 436	382 570	-	11 143	245 952	34 976	101 740
JARRIER	Secteurs Notre Dame, Bormat et Varcinières - Tranche 1	73 138	Gipmt Cmedes	22016	100 881	23 176	62 620	20 176	17 169	224 012	230 733	1 000	6 720	149 028	20 176	61 528
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Clos des Perles et rue Richard	73 179	SDES	22009	98 424	30 469	59 344	19 885	17 963	225 886	232 662	-	6 777	146 123	19 885	66 855
MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine	73 161	SDES	22010	31 525	-	13 619	6 305	2 724	54 173	55 798	-	1 625	30 578	6 305	18 915
SAINTE-REINE	Epornay RD911	73 277	Gipmt Cmedes	22020	33 828	-	-	6 766	-	40 594	41 811	-	1 218	14 749	6 766	20 297
SEEZ	Carrefour rue des Pierres Blanches / RD 1090	73 285	SDES	22014	43 021	5 159	8 486	8 604	2 849	66 719	70 781	250	2 062	36 114	8 604	26 083
ENTRELAGS	Rues Joseph Michaud et du 17 octobre	73 010	Gipmt Cmedes	22030	66 811	74 843	30 464	13 362	21 061	206 541	212 738	605	6 196	158 694	13 362	40 691
FRETERIVE	Chemin des Pilléties	73 120	Gipmt Cmedes	21054	46 238	-	-	9 248	-	55 486	57 150	-	1 665	20 160	9 248	27 743
MERY	Rue des Exeriters	73 155	Gipmt Cmedes	22031	46 084	-	-	9 217	-	55 301	56 980	-	1 659	20 093	9 217	27 690
NAINGES	Les Gallets	73 184	SDES	22027	138 469	15 176	63 581	27 694	16 951	267 871	275 907	250	8 036	168 729	27 694	79 485
PEISEY-MANCROIX	Route de la Tannerie	73 197	SDES	21053	53 488	15 971	30 715	10 698	9 337	120 210	133 817	750	3 606	80 276	10 698	30 393
QUEIGE	Mollesouhaz et secteur Gîte	73 311	SDES	21076	143 761	-	84 507	28 752	18 901	285 922	294 500	-	8 578	174 767	28 752	6 804
SEEZ	Secteur RD 1090, route du Petit Saint Bernard	73 285	Gipmt Cmedes	22012	101 613	-	74 216	20 323	14 844	210 988	217 327	-	6 330	140 500	20 323	7 904
UGINE	Avenue de Seibie	73 303	Gipmt Cmedes	22029	151 964	-	-	30 393	-	182 357	187 828	-	5 471	71 453	30 393	30 393
BEAUFORT-SUR-DORON	Secteur chemins de la Cascade et du Moulin (Complément au projet Initial présenté au BS de 12/02/2020)	73 034	Gipmt Cmedes	19031	34 020	7 307	19 738	6 804	5 409	73 277	75 476	-	2 198	51 650	6 804	6 804
CHAMBERY	JACOB-BELLECOMBETTE / CHAMBERY : Secteur rues Sargent Revel et Chaney (Complément au projet Initial présenté au BS de 10/03/2020)	73 065	SDES	19041	39 518	4 070	17 143	7 904	2 615	63 109	65 002	180	1 893	37 158	7 904	7 904
MONTHON	Secteur RD925 (Complément au projet Initial présenté au BS du 12/02/2019)	73 170	SDES	19007	1 670	2 750	7 250	334	2 000	14 004	14 424	-	420	13 088	334	334
RUFFIEUX	Secteur Impasse Rochelle d'ou Haut (Complément au projet Initial présenté au BS de 03/09/2020)	73 218	SDES	20019	4 212	-	-	848	-	5 090	5 243	-	153	1 840	848	848
CHAMBERY	Secteur Rue Mauceau (Complément au projet Initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 065	SDES	19068	5 225	6 223	3 782	1 045	2 001	18 276	18 824	-	548	5 556	1 045	1 045
DRUMETAZ-CLARAFOIND	Secteur Montée du Mollard (Complément au projet Initial présenté au BS du 19/10/2018)	73 103	Gipmt Cmedes	18518	-	-	-	-	-	-	-	165	-	165	-	-

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 06/07/2022

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_3_20-DE

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Répartition financière totale en €					
					Montant HT		TVA		Montant TTC		Participation SDES		Commune		SDES	
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations	Total général	Eclairage public	Participation aux travaux TTC	Participation aux travaux HT	TVA récupérée	
QUEIGE	Secteur Grange neuve (Complément au projet initial présenté au BS du 09/07/2019)	73 211	SDES	19058	-	-	-	-	-	-	-	1 000	-	-	-	-
AIX-LES-BAINS	Secteur Place Latin (Complément au projet initial présenté au BS du 20/7/2019)	73 008	SDES	19038	28 881	3 920	9 912	5 776	2 766	51 296	52 794	1 538	26 300	5 776	20 718	
CRUET	Secteur rue Marius Canton, chemin du Pray (Complément au projet initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 086	SDES	19074	2 185	812	2 437	437	650	6 521	6 716	196	4 968	437	1 311	
SEEZ	Secteur Villard Dessus, rue des Pierres Blanches BT HTA (Complément au projet initial présenté au BS du 19/01/2021)	73 285	Gipmt Cnédés	21004	52 436	-	-	10 487	-	62 923	64 810	1 888	20 164	10 487	34 169	
Total déjà validé à ce jour (22 opérations + 10 compléments) :					2 146 013	410 660	867 348	429 203	255 582	4 100 706	4 231 907	123 261	2 480 595	429 203	1 322 170	

ANNE-LA-PLAGNE	Secteur Granier	73 006	SDES	22036	69 762	-	-	13 956	-	83 738	86 250	2 512	30 425	13 956	41 869
BALME (LA)	Secteur la Combe 2022	73 028	SDES	22008	104 154	29 807	33 865	20 831	12 734	201 391	207 433	6 042	119 050	20 831	67 552
DOUCY-EN-BAUGES	Secteur le Villard tranche 2	73 101	SDES	22023	19 229	9 811	34 758	3 646	8 914	76 557	78 854	2 297	63 471	3 646	11 537
MOTTE-SERVOLEUX (LA)	RD 1504	73 179	SDES	22037	53 186	7 594	12 167	10 639	3 952	87 549	90 176	2 626	51 639	10 639	27 898
LECHERE (LA)	Rue des Acacias	73 187	SDES	22038	101 397	41 891	32 173	20 279	14 813	210 553	216 870	6 317	129 352	20 279	67 238
PLAMAISE	Route de Plan Bois	73 200	SDES	22039	94 377	32 976	62 087	18 993	18 993	227 208	234 024	500	152 173	18 975	62 976
SAINT-COURS	Route des Crêts	73 265	Gipmt Cnédés	22041	76 115	15 066	42 392	15 223	11 492	160 269	165 007	4 809	103 510	15 223	46 384
Validés le 5 juillet 2022 (7 nouvelles opérations) :					518 250	137 045	217 442	103 650	70 898	1 047 285	1 078 704	31 419	649 619	103 650	325 435

COGNIN	Secteur rue Plaisance (Complément au projet initial présenté au BS du 10 mars 2020)	73 087	SDES	20006	-	-	-	-	-	-	-	750	750	-	750
COMPOTE (LA)	Secteur Chef-lieu (Complément au projet initial présenté au BS du 10 mars 2020)	73 090	SDES	20013	19 500	-	-	3 900	-	23 400	24 102	702	8 502	3 900	11 700
GILLY-SUR-ISERE	Secteur rue des Chênes (Complément au projet initial présenté au BS du 21 mai 2021)	73 124	SDES	16028	1 500	-	1 500	300	300	3 600	3 708	108	2 508	300	300
TRESSERVE	Secteur rue de Bellefontaine (Complément au projet initial présenté au BS du 24 juin 2020)	73 300	SDES	19043	16 500	-	1 500	3 300	300	21 600	22 246	648	10 848	3 300	3 300
Validés le 5 juillet 2022 (4 compléments à projet initial) :					37 500	-	3 000	7 500	600	48 600	50 058	750	21 108	7 500	7 500
Total travaux année 2022					2 701 764	547 605	1 087 791	540 353	327 079	5 204 592	5 300 729	156 138	3 151 322	540 353	

(1) RESEAU DP - Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession)
 (3) TVA éclairage public récupérée par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.
 (4) TVA génie civil (télécom non récupérable)

22	Nouvelles opérations déjà validées	7	Nouvelles opérations à valider	29	Opérations nouvelles et compléments validés en 2022
10	Compléments d'opérations déjà validés	4	Compléments d'opérations à valider	14	
32		11		43	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
 Reçu en préfecture le 07/07/2022
 Affiché le 21/07/2022
 ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_3_20-DE



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_4_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 5-4-2022

Objet :

Fresques sur poste HTA/BT
Participations financières

Membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Présents prenant part à
la délibération : 9

Date de la convocation :

21 juin 2022

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera mise à disposition
sur le site du SDES en juillet
2022.

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 5 juillet à 10 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni à la Mairie de
Moûtiers (73), après convocation légale, sous la
présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel
DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge
TICHKIEWITCH et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ,
Roger BLANC-COQUAND et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- **De valider les participations financières à hauteur de 60 % du coût HT des fresques décrites dans le tableau ci-dessous :**

Commune	Libellé	Coût HT	Participation SDES 60%
FRONTENEX	Fresque sur poste le Colombier	1 850 €	1 110 €
FRONTENEX	Fresque sur poste route de Tamier	3 950 €	2 370 €
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Fresque sur poste, chemin Louis de Pingon	1 200 €	720 €
	Total	7 000 €	4 200 €

- **D'autoriser les engagements budgétaires afférents sur la base d'un montant global maximum de 4 200 € ;**
- **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier lesdites participations financières aux communes concernées.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 073-257302232-20220705-DELIB_BS_5_5_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 5-5-2022

Objet :

Contrôles techniques d'ouvrages :

Attribution de l'accord-
cadre

Membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Présents prenant part à
la délibération : 9

Date de la convocation :

21 juin 2022

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera mise à disposition
sur le site du SDES en juillet
2022.

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 5 juillet à 10 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni à la Mairie de
Moutiers (73), après convocation légale, sous la
présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal
MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel
DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge
TICHKIEWITCH et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ,
Roger BLANC-COQUAND et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et la présentation du rapport
d'analyse des offres et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la
délibération :

- ▶ ***D'attribuer l'accord-cadre pour la réalisation de contrôles, référencé SDES 2022-001, aux candidats suivants :***
 - ***Lot A : MORIN enseigne OCdS***
 - ***Lot C : APAVE SUDEUROPE***
- ▶ ***D'autoriser le Président à signer les accords-cadres avec les deux entreprises précitées ;***
- ▶ ***De donner délégation au Président pour exécuter lesdits accords-cadres et prendre toutes les décisions concernant leur exécution : émission de bons de commandes, certificats de paiement...***
- ▶ ***De déclarer sans suite le lot B au motif que la note globale obtenue respectivement par chacun des soumissionnaires ne respecte pas les conditions d'attribution définies au règlement de consultation ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation pour le lot B uniquement ;***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Rapport d'analyse des offres

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

SDES, Territoire d'Énergie Savoie
Bâtiment le 3D - 81 rue de la petite Eau
73290 - LA MOTTE SERVOLEX

B - Objet de la consultation

Accord cadre pour la réalisation de missions de contrôles

Lot A - Contrôle technique d'ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public

Lot B - Contrôle des opérations de rénovation des bâtiments dans le cadre du dispositif CEE

Lot C - Contrôle technique des ouvrages dans le cadre d'opérations de construction

Référence SDES 2022-001

Le présent accord-cadre est un marché de prestations intellectuelles, passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique.

L'ensemble contractuel se compose :

- ▶ D'un accord-cadre multi-attributaires pour la réalisation de contrôles,
- ▶ De bons de commande passés en application de l'accord-cadre.

A titre indicatif et estimatif, pour les 12 mois à venir, le SDES estime pour le lot A, la réalisation de 40 à 60 opérations annuelles. Pour le lot B le besoin est estimé actuellement à une trentaine de contrôles annuels sur lieux d'opérations. Pour le lot C le SDES estime la réalisation de contrôles pour 0 à 5 opérations par an. Aussi le montant annuel estimé de l'accord cadre pour les 3 lots est compris entre 30 k€ HT et 150 k€ HT.

Le présent accord-cadre est prévu pour une durée de 12 mois, à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit trois fois par trois reconductions tacites d'une durée de 12 mois chacune.

Le présent accord-cadre est établi sans montant minimum et avec un montant maximum de commande inférieur à 215 000 € HT, sans préjudice de sa durée effective.

Objet principal

71356100-9- Services de contrôle technique

Objet par lot

Lot A : 71631400-4 - Services de contrôle technique d'ouvrages de génie civil

Lot B : 71631300-3 - Services de contrôle technique de bâtiments

Lot C : 71631300-3 - Services de contrôle technique de bâtiments

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre limité à un titulaire pour chacun des lots et ce conformément aux dispositions des articles R 2162-1 et suivants du code de la commande publique.

C - Déroulement de la consultation

■ Avis d'appel public à la concurrence :

Document envoyé à la publication le 17 mai 2022.

Il a fait l'objet d'une publication à la Vie Nouvelle le 20 mai 2022.

Publication sur le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

■ Date et heure limites de réception des plis : le 13 juin 2022 à 12h

Délai de validité des offres : 90 jours

Régularisation du dossier de candidature : NON OU OUI

Demande de régularisation des offres : NON OU OUI

D - Examen et admission des candidatures

Nombre de plis et candidatures reçus : 5

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	SAFEGE SAS - Suez Consulting Agence répondant à l'offre : Parc Norelan – Bâtiment B - 231 Avenue de Parme – 01000 BOURG EN BRESSE Siège social : 15/27 rue du Port - Parc de l'Île – 92022 NANTERRE CEDEX anthony.laidet@suez.com - Tél : 04 74 14 82 11 - Fax : 04 74 22 26 32 - SIRET 542 021 829 00 610
2	MORIN enseigne OCdS 136 Impasse de la Genevoie, 73230 BARBY - morin@ocds.fr Tél. : 09 63 58 01 95, Fax : 04 79 44 83 05 SIRET 504 943 903 00022
3	ARCHITECTURE RESEAUX SARESE SAS Siège social : Pôle d'Activités de la Ponchonnière - 20 Route des Eglantiers – 69210 SAVIGNY - info@sarese.fr - Tel : 04 74 26 90 58 - Fax : 04 74 26 79 10 - SIRET 391 609 146 00017
4	APAVE SUDEUROPE PARC D'ACTIVIES ALPESPACE - 497 Avenue Léonard de Vinci - 73800 SAINTE HELENE DU LAC Siège social : APAVE SUDEUROPE SAS 8 rue Jean Jacques Vernazza - Zac Saumaty Séon - CS 60193 -13322 MARSEILLE Cedex 16 - sophie.chaput@apave.com - Tél : 04 79 68 66 20 - Fax : 04 79 68 66 21 - SIRET 518 720 925 00032
5	SOCOTEC CONSTRUCTION & IMMOBILIER 256 Rue François Guise - 73000 CHAMBERY Siège social : SOCOTEC CONSTRUCTION - 5 place des Frères Montgolfier - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - Construction.chambery@socotec.com - Tel : 04.79.69.47.09 – Fax : 04.79.62.52.15 SIRET 834 157 513 00989

Après avoir pris connaissance des candidatures, il est proposé d'admettre l'ensemble des candidatures reçues.

E - Examen des offres

Suite à l'examen des offres, des régularisations des offres ont été demandées et apportées par les soumissionnaires conformément à l'article R.2152-2 du code de la commande publique :

SAFEGE pour le lot A : 3 prix incohérents et sans réalité avec le coût,

APAVE pour les lots B et C : absence d'exemples de documents de restitution,

SOCOTEC pour les lots B et C : absence d'exemples de documents de restitution et de liste des moyens matériels affectés aux missions.

F - Analyse des offres

Rappel des critères d'analyse des offres et de leur pondération :

- ▶ Valeur technique (60%),
- ▶ Prix des prestations (40%).

Les deux critères listés ci-dessus sont appréciés sur la base du mémoire technique décrit à l'article 2.1 du Règlement de Consultation ainsi que sur la base des prix unitaires et forfaitaires précisés par chaque soumissionnaire dans le BPU spécifique à chacun des lots.

Chaque offre reçoit une note globale comprise entre 0 et 100.

Pour chacun des lots, le candidat placé en tête du classement, sous réserve qu'il obtienne une note globale égale ou supérieure à 70/100, est désignés titulaire de l'accord-cadre pour le lot considéré.

L'application des critères donne les résultats et classement suivants :

Lot A :

Nom du candidat	Prix des prestations 40%	Valeur technique 60%	Note globale sur 100	Classement
SAFEGE SAS - Suez Consulting	21,65	55,00	76,65	2
MORIN enseigne OCdS	40,00	45,00	85,00	1
ARCHITECTURE RESEAUX SARESE SAS	13,54	50,00	63,54	3

Lot B :

Nom du candidat	Prix des prestations 40%	Valeur technique 60%	Note globale sur 100	Classement
APAVE SUDEUROPE	19,00	49,00	68,00	Minimum non atteint
SOCOTEC CONSTRUCTION & IMMOBILIER	40,00	21,00	61,00	

Lot C :

Nom du candidat	Prix des prestations 40%	Valeur technique 60%	Note globale sur 100	Classement
APAVE SUDEUROPE	34,50	49,00	83,50	1
SOCOTEC CONSTRUCTION & IMMOBILIER	40,00	21,00	65,00	2

G - Proposition d'attribution

Au regard de la notation et du classement des offres opérée ci-dessus, et conformément à l'article 2.3 du Règlement de Consultation, il est proposé au Bureau syndical :

► D'attribuer l'accord-cadre aux soumissionnaires suivants :

Lot A : MORIN enseigne OCdS

Lot C : APAVE SUDEUROPE

Motif du choix de l'offre proposée :

Offre placée en tête du classement pour chaque lot et ayant obtenu une note globale supérieure ou égale à 70/100.

► De déclarer sans suite le lot B au motif que la note globale obtenue respectivement par chacun des soumissionnaires ne respecte pas les conditions d'attribution définies au règlement de consultation à savoir une note globale supérieure ou égale à 70/100.

Signature du responsable du service chargé de l'analyse

La Directrice, Nathalie LAUGIER

A La Motte-Servolex, le 5 juillet 2022

